AVERTISSEMENTS AGRICOLES

STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES — MINISTERE DE L'AGRICULTURE
Circonscription
PROVENCE, ALPES, COTE D'AZUR, CORSE
SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
Ancienne Conserverie de CASAMOZZA
LUCCIANA - 20290 BORGO -

☎ (95) 36.05.70

DLP 16-7-84398022



Edition Speciale Corse

Bulletin Technique n° 36
du 12 juillet 1984.

Imprimerie de la Station de CASAMOZZA
Directeur-Gérant: P.DUFFAUD

Abonnement Annuel : 72 F. 5
Régisseur de Recettes D.D.A.
CCP MARSEILLE 9660 74 V

Publication Périodique
CPPAP N°1769 A-D

ISSN 0399-9633

V I G N E

De nombreux cépages sont en cours de fermeture de la grappe. Depuis notre dernier Bulletin, le temps est resté sec et chaud, mais on observe :

- *de nombreuses taches de **Mildiou** sur feuilles et grappes.*
- *des populations élevées de **Cicadelles vertes**.*
- *des dégâts dus au **Botrytis**, principalement sur **Grenache**, provoquant une forte coulure.*

** MILDIOU : situation inquiétante.*

*La pression du **Mildiou** est encore forte dans de nombreux secteurs de la COTE ORIENTALE , mais nous avons également observé des foyers dans la région de CALVI, à CARGESE, dans le TARAVO, le SARTENAIS et l'ORTOLO. Maintenez la protection car la situation est inquiétante.*

Compte-tenu du stade de la vigne, il vaut mieux ne plus utiliser les matières actives de la familles des anilides (Acylon Super F, Vamin, Caltan, Caltan C).

** OIDIUM*

Vous pouvez joindre un anti-oïdium à la bouillie anti-mildiou :

- *avec les soufres mouillables, utilisez 8 à 10 kg/ha.*
- *avec les fongicides systémiques, les doses à apporter après floraison sont plus élevées. Utilisez par hectare :*

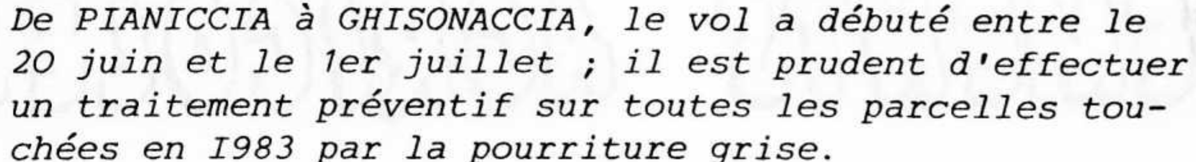
Bayleton 5 :	*1,5 Kg*	*Saprol, Denarin :*	*1,5 l*
Baytan :	*0,750 Kg*	*Trimidal :*	*0,150 l*
Rubigan :	*0,450 Kg*	*Topaze :*	*0,250 l*
Rubiflo :	*0,18 l*	*Vigil :*	*0,500 l*

** TORDEUSES de la GRAPPE : deuxième génération*

Dans les régions de PATRIMONIO, CAP CORSE, MARANA, CASINCA, CALVI, PORTO-VECCHIO, SARTENE et AJACCIO, le vol reste faible. Ne pas intervenir pour le moment.


cochylis

18



De PIANICCIA à GHISONACCIA, le vol a débuté entre le 20 juin et le 1er juillet ; il est prudent d'effectuer un traitement préventif sur toutes les parcelles touchées en I983 par la pourriture grise. eudémis

La protection contre la pourriture grise débute par une excellente protection contre les dégâts dûs aux vers de la grappe. Le traitement préventif vise à détruire les chenilles à l'éclosion. Il devra être réalisé entre le 12 et le 19 juillet. Ailleurs, attendre l'apparition des glomérules.

INSECTICIDES AUTORISES CONTRE LES VERS DE LA GRAPPE

Matières actives	Spécialités commerciales	Durée d'action
Acéphate	Orthène	12 - 15 j
Azinphos	Nombreuses spécialités	12 - 15 j
Bacillus thuringiensis	Bactospeine, Thuricide	?
Bromophos	Nexion, Sovinexion	7 - 10 j
Carbaryl	Nombreuses spécialités	12 - 15 j
Chlorpyriphos	Dursban	12 - 15 j
Cyperméthrine	Nombreuses spécialités	15 - 20 j
Deltaméthrine	Décis	15 - 20 j
Dialiphos	Torak	12 - 15 j
Diazinon	Knox out, Diazithrine	12 - 15 j
Dichlorvos	Clorvos	4 - 5 j
Fénitrothion	Nombreuses spécialités	12 - 15 j
Fenvalérate	Sumicidin	15 - 20 j
Malathion	Nombreuses spécialités	4 - 5 j
Méthidathion	Ultracide	12 - 15 j
Méthomyl	Nombreuses spécialités	12 - 15 j
Mévinphos	" "	3 j
Parathion	" "	12 - 15 j
Perméthrine	Ambush	15 - 20 j
Phosalone	Nombreuses spécialités	12 - 15 j
Quinalphos	Ekalux	12 - 15 j
Tétrachlorvinphos	Gardona	12 - 15 j
Thiodicarbe	Larvin	14 j

* En présence de Cochenilles, préférez le Méthidathion (Ultracide) pour cette application contre les tordeuses de la grappe.

*** CICADELLES DE LA FLAVESCENCE DOREE**

Le 2eme traitement a débuté le 9 juillet par voie aérienne sur la zone de SAINT-FLORENT, PATRIMONIO. Le produit utilisé : le Cymbush, est à base de cyperméthrine ; il est également efficace contre les vers de la grappe.



*** CICADELLES VERTES**

Les populations élevées peuvent provoquer des dégâts de grillures sur les feuilles. La plupart des produits utilisables contre les vers de la grappe sont efficaces.

*** BOTRYTIS** : traitement fermeture de la grappe.

De nombreux cépages sont en cours de fermeture de la grappe. L'enregistrement des données de notre essai "POURRITURE GRISE" installé à BRAVONE sur Malvoisie nous indique qu'il est nécessaire de traiter à ce stade.

Dans toutes les parcelles en situation de risques (bas-fonds, bords de mer, parcelles où l'humidité nocturne est élevée) et sur les cépage sensibles, vous pouvez utiliser, dès réception du bulletin :

... / ...

Sumisclex	*1,500 kg/ha*	*Ronilan*	*1,500 kg/ha*
Kidan	*1,500 kg/ha*	*Ronilan S P*	*30 kg/ha*
Rovral	*1,500 kg/ha*		

Traiter tous les rangs. Bien viser les grappes. Faire également une protection soignée contre les vers de la grappe.

Dans les autres parcelles où les risques sont peu importants, une utilisation de spécialité à base de Folpel et une protection contre la 2eme génération de vers de la grappe permettront de limiter la pourriture grise.

A R B R E S   F R U I T I E R S

P E C H E R

*** TORDEUSE ORIENTALE**

Selon la date de récolte, on utilisera, les matières actives suivantes

- *15 jours avant récolte : Azynphos - Méthyl, Fénitrothion, Méthidation, Phosalone.*
- *7 jours avant récolte : Carbaryl, Méthomyl, Mévinphos.*
- *5 jours avant récolte : Dichlorvos.*
- *Sans délai avant récolte : Deltaméthrine, Fenvarelate.*

O L I V I E R

*** MOUCHE DE L'OLIVE**

1°/ - Lutte contre les adultes :

Pour la production d'olives de conserve, le seuil de commercialisation est de 3 % d'olives piquées et de 8 à 10 % en olives d'huilerie.

a) - par appât insecticide :

Méthode de lutte : contrôle du vol de la mouche dès juillet, en disposant, par ha, 4 à 5 gobe-mouches remplis d'une solution de phosphate d'ammoniaque à 30 g par litre, solution changée tous les 10 - 12 jours. Faire des relevés de captures deux fois par semaine.

Intervention chaque fois que le nombre de captures s'élève nettement, soit 4 captures en moyenne par piège.

La pulvérisation se fera uniquement du côté sud de chaque arbre (1 m²). Elle sera grossière, à raison de 0,5 litre par arbre, soit 50 litres de bouillie à l'hectare. Cette pulvérisation utilise un attractif des mouches.
Mélanger dans 100 l d'eau : hydrolysat de proteines (Buminal) 600 g et Fenthion (Lebaycid) 300 g.
Le contrôle de la protection est nécessaire. Dès que le seuil de piqûres est observé, il convient d'appliquer un insecticide sur l'ensemble de la plantation.

b) - par insecticide seul :

En employant de la deltaméthrine (Décis), à la dose de 1,25 g de M. A./hl à raison d'un traitement, chaque fois que le nombre de captures augmente (voir ci-dessus), soit un maximum de trois traitements espacés d'environ un mois à partir du 15 juillet en zones précoces. Contrôler la protection comme précédemment.

2°/ - Lutte contre les larves ou lutte classique convient pour la production d'huile. La protection commence à partir de l'observation des premières larves. Il est encore trop tôt pour intervenir.